

Le présent document renferme des renseignements essentiels sur CMP Next Edge Resource Class que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Next Edge Capital Corp. au 1-877-860-1080 ou à info@nextedgecapital.com, ou visitez le www.nextedgecapital.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le 30 décembre 2024, Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCIC ») a procédé à la vente de ses activités de gestion de fonds, y compris la vente de toutes les actions émises et en circulation de Dundee Global Fund Corporation à CMP Next Edge Corp. ainsi qu'à la cession au gestionnaire de la convention de gestion aux termes de laquelle GCIC agissait à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et de gestionnaire de portefeuille du fonds. Dans le cadre de cette opération, la dénomination de la Société a été remplacée par « CMP Next Edge Resource Corp. » et celle du fonds, par « CMP Next Edge Resource Class » conformément aux statuts de modification datés du 9 janvier 2025. En outre, le gestionnaire a retenu les services de Gestion de patrimoine Palos Inc. à titre de sous-conseiller conformément à une convention de sous-conseils datée du 26 novembre 2024.

Bref aperçu

Code du fonds :	GDM 202	Gestionnaire du fonds :	Next Edge Capital Corp.
Date de création de la série :	15 avril 2015	Gestionnaire de portefeuille :	Next Edge Capital Corp.
Valeur totale du fonds au 31 décembre 2024 :	6 320 109 \$	Sous-conseiller en placement :	Gestion de patrimoine Palos Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	6,61 %	Placement minimal :	1 000 \$ (initial), 500 \$ (additionnel)

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds vise l'appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des sociétés de ressources canadiennes inscrites en bourse qui exercent des activités à l'échelle mondiale et qui offrent des caractéristiques attrayantes en matière de risque et de rendement, ainsi que dans d'autres titres de participation canadiens qui offrent un potentiel d'appréciation du capital. Le fonds prévoit d'investir moins de 10 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fond

Dix principaux placements (au 31 décembre 2024)

1. K92 Mining Inc.	22,7 %
2. Calibre Mining Corp.	18,7 %
3. B2Gold Corp.	16,1 %
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	13,3 %
5. Dundee Precious Metals Inc.	12,0 %
6. Major Drilling Group International Inc.	7,1 %
7. Westhaven Gold Corp. (titres accreditifs)	3,3 %
8. SPC Nickel Corp.	2,8 %
9. Maple Gold Mines Ltd.	2,4 %
10. Scottie Resources Corp. (titres accreditifs)	1,6 %

Pourcentage total des dix principaux placements **99,9 %**

Nombre total de placements **25**

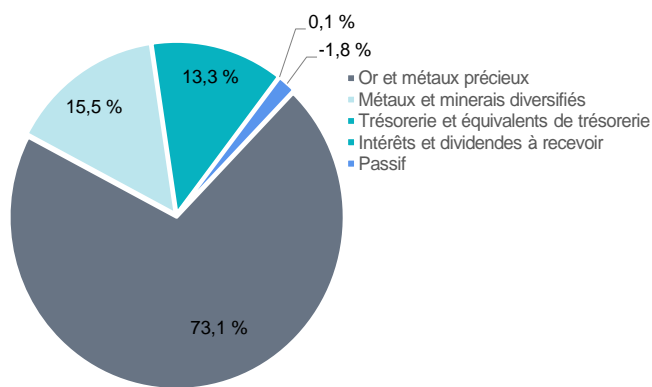
Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Répartition des placements (au 31 décembre 2024)



Niveau de risque

Next Edge Capital Corp. estime que la volatilité du fonds est **élevée**. Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

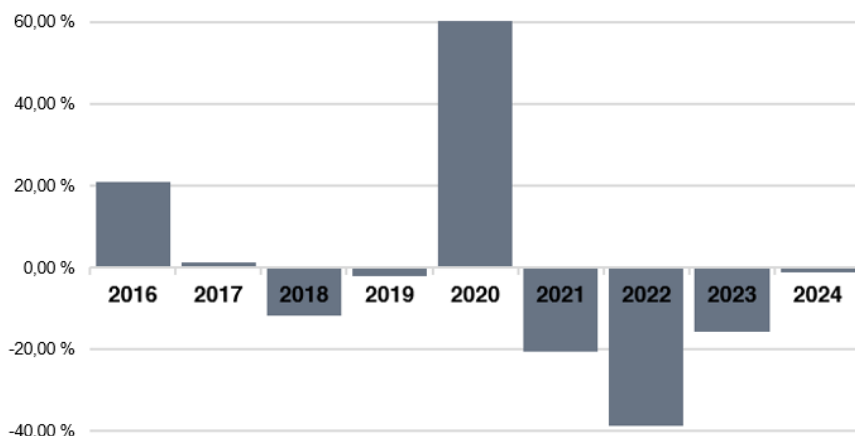
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des actions de série F du fonds au cours des neuf dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des actions de série F du fonds au cours des neuf dernières années civiles. La valeur du fonds a diminué au cours de la dernière année. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des actions de série F du fonds sur trois mois au cours des neuf dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	68,90 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait à 1 689 \$.
Pire rendement	-35,72 %	30 juin 2022	Votre placement chuterait à 643 \$.

Rendement moyen

Le taux de rendement annuel composé des actions de série F du fonds a été de -4,61 % depuis la création du fonds. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans cette série du fonds à sa création, la valeur de votre placement s'établirait aujourd'hui à 954 \$.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un potentiel de croissance du capital à long terme principalement grâce à une exposition aux titres de participation de sociétés qui exercent des activités à l'échelle mondiale dans le secteur des ressources naturelles;

- sont prêts à tolérer une volatilité de niveau moyen à élevé;
- désirent investir dans des sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisations;
- sont disposés à accepter une certaine fluctuation de la valeur à court et à moyen terme;
- ont un compte à honoraires.

! N'investissez pas dans le fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les actions de série F sont disponibles selon l'option des frais d'acquisition initiaux.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 5,00 % du montant investi	De 0 \$ à 50,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> • Vous choisissez le taux avec votre représentant. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette série du fonds.

Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels pour les actions de série F du fonds correspondent à 1,00 % de la valeur totale du fonds. Au 31 décembre 2024, les frais du fonds s'élevaient à 6,86 % de sa valeur, ce qui correspond à 69 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation du fonds.	6,61 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,25 %
Frais du fonds	6,86 %

Une prime de rendement sera payée par une série d'actions du fonds le 31 décembre de chaque année civile à hauteur d'un montant correspondant à 20 % de l'excédent de la VLPA courante de la série par rapport à sa VLPA étalon, taxes applicables en sus. La prime de rendement sera payable en toute circonstance si le rendement de la série visée du fonds (compte non tenu de toute distribution faite par le fonds pour cette série) depuis la dernière fois où une prime de rendement est devenue payable pour cette série (ou pour la première fois où une prime de rendement pourrait être payable depuis la création du fonds) excède le seuil de rendement pour cette même période de calcul et la VLPA courante est supérieure à la valeur plafond.

Le « seuil de rendement » désigne la moyenne du rendement total (i) de l'indice sous-groupe minier et métaux diversifiés S&P/TSX; (ii) de l'indice sous-groupe aurifère S&P/TSX; et (iii) de l'indice composé S&P/TSX, depuis la dernière fois où une prime de rendement est devenue payable pour la série visée du fonds (ou pour la première fois où une prime de rendement pourrait être payable depuis la création du fonds).

La « valeur plafond » désigne, pour une action du fonds, la valeur la plus élevée entre (i) le prix d'émission de cette action, et (ii) la valeur liquidative par action le dernier jour ouvrable d'une année civile où une prime de rendement a été versée au gestionnaire. Il est entendu qu'aux fins du calcul de la valeur plafond, le calcul de la valeur liquidative d'une action est effectué en tenant compte de l'accumulation d'une telle prime de rendement.

La « VLPA courante » désigne la valeur liquidative de la série d'actions, exprimée sur une base unitaire et rajustée pour exclure l'effet de toute distribution faite par le fonds pour cette série depuis la dernière fois où une prime de rendement est devenue payable pour cette série (ou pour la première fois où une prime de rendement pourrait être payable depuis la création du fonds). Pour déterminer la VLPA courante, la valeur liquidative de la série d'actions est calculée avant le rajustement de la prime de rendement payable.

La « VLPA étalon » désigne la valeur la plus élevée entre (i) la valeur plafond par action; et (ii) la valeur plafond par action de la série visée, multipliée par la somme de A) 100 % et B) du seuil de rendement.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est associée à l'achat d'actions de série F.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des actions du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	À l'appréciation de Next Edge Capital Corp., jusqu'à 2,00 % de la valeur des actions que vous vendez ou échangez dans les 90 jours suivant leur achat. Ces frais sont versés au fonds.
Conventions prévoyant le paiement de frais	Les actions de la série F obligent les investisseurs à conclure avec la société de leur représentant une convention prévoyant le paiement de frais. Les frais perçus aux termes de ces conventions sont négociés entre vous et la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Next Edge Capital Corp. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Next Edge Capital Corp.
18 King Street E.,
bureau 902
Toronto (Ontario) M5C 1C4
www.nextedgecapital.com

Téléphone : 416-775-3600
Numéro sans frais : 1-877-860-1080
Courriel : info@nextedgecapital.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée Comprendre les organismes de placement collectif, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.

